

Si vous n'arrivez pas à lire cet e-mail veuillez [cliquer ici](#)



- LES NOUVEAUTES DU MOIS -

 <p>Risques et bénéfices des produits phytopharmaceutiques à base de néonicotinoïdes et de leurs alternatives</p>	 <p>Infections nosocomiales : la bactérie Bacillus cereus peut aussi en être la cause</p>	 <p>Avec le retour des beaux jours, gare aux tiques !</p>
 <p>5 juin 2018</p> <p>Cycle de conférences "L'Anses invite..."</p> <p>Gabrielle Bouleau Irstea</p>	 <p>5-8 juin 2018</p> <p>Congrès de médecine et santé au travail</p>	 <p>21 juin 2018</p> <p>Colloque Anses/INRA Prévenir et guérir les maladies infectieuses dans le concept One Health</p>



NOS ACTUALITES

[EN SAVOIR PLUS](#)

30.05.2018

[Risques et bénéfices des produits phytopharmaceutiques à base de néonicotinoïdes et de leurs alternatives](#)

25.05.2018

[Infections nosocomiales : la bactérie Bacillus cereus peut aussi en être la cause](#)

15.05.2018

[Avec le retour des beaux jours, gare aux tiques !](#)

04.05.2018

[Le Slime, une pâte très prisée mais pas sans risque](#)



L'ACTUALITE DES LABORATOIRES

EN SAVOIR PLUS

24.05.2018

[Collège de la référence : réunion annuelle des laboratoires de référence](#)

24.05.2018

[3 questions à Gilles Salvat, directeur général délégué en charge de la recherche et la référence](#)



ALIMENTATION ET NUTRITION HUMAINE / SANTE ANIMALE /
SANTE TRAVAIL / SANTE ENVIRONNEMENT



**PRODUITS PHYTO
PHARMACEUTIQUES**

[AVIS et RAPPORT
"Risques et bénéfices
relatifs des alternatives
aux produits
phytopharmaceutiques
comportant des
néonicotinoïdes" -
Tome 1 - Rapport du
groupe de travail](#)



**ALIMENTATION
& NUTRITION
HUMAINE**

[NOTE AST relative au
projet de plan
d'échantillonnage
proposé par Lactalis
pour accompagner la
reprise de la
production de poudres
de lait sur le site de
Craon](#)



**SANTE &
BIEN-ÊTRE ANIMAL**

[AVIS relatif au risque
d'introduction
d'Aethina tumida sur le
territoire national suite
à la découverte
d'éléments suspects
lors du contrôle d'un lot
de 1000 reines
d'abeilles importées
d'Argentine](#)



**PRODUITS
BIOCIDES**

[NOTE AST relative
à l'efficacité des
biocides répulsifs
contre les tiques
et aux modalités
de leur utilisation](#)



SANTE TRAVAIL

[AVIS et RAPPORT
relatif à l'Evaluation
des effets sur la santé
et des méthodes de
mesure des niveaux
d'exposition sur le lieu
de travail pour le
formaldéhyde](#)



**ALIMENTATION
& NUTRITION
HUMAINE**

[AVIS relatif à un projet
de guide
de bonnes pratiques
d'hygiène pour
l'industrie française
des jus de fruits,
nectars et produits
dérivés](#)



A CONSULTER EGALEMENT

**AGENDA DES
EVENEMENTS**

**REVUES
SCIENTIFIQUES**

**APPELS A
CANDIDATURES**

**CONSULTATIONS
PUBLIQUES**

**REGISTRE DES
DECISIONS AMM**

RECRUTEMENT



L'Anses est un établissement public à caractère administratif, travaillant notamment pour les ministères chargés de la Santé, de l'Agriculture, de l'Environnement, du Travail et de la Consommation. Elle intervient dans les domaines du travail, de l'environnement, de l'alimentation, de la santé et du bien-être des animaux et de la santé des végétaux. Elle informe les autorités compétentes, répond à leurs demandes d'expertise et les alerte en cas de crise sanitaire. Par ses activités de veille, d'expertise, de recherche et de référence, l'Anses couvre l'ensemble des risques auxquels un individu peut être exposé, volontairement ou non, à tous les moments de sa vie, qu'il s'agisse d'expositions sur son lieu de travail, pendant ses transports, ses loisirs ou par son alimentation. L'Anses assure par ailleurs l'évaluation de l'efficacité des médicaments vétérinaires, des produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes, supports de culture, de leurs adjuvants, des biocides, et évalue les risques liés à leur utilisation, afin de délivrer les autorisations de mise sur le marché. Elle évalue également les produits chimiques dans le cadre de la réglementation REACH.

Si vous ne souhaitez plus recevoir les prochains numéros, vous pouvez vous désabonner en [cliquant ici](#).

Si vous souhaitez conseiller la lettre, il est possible de s'abonner à la [version française](#) ou à la [version anglaise](#).

Merci de ne pas répondre à cet envoi, votre message ne serait pas traité